Police

COLLEGE DE POLICE

Zone de police 5297 Arlon-Attert-Habay-Martelange
Rue Joseph Netzer, 23
6700 Arlon
Tél : 063/608.502

Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE
Séance du Conseil de police du 14-04-25

Liste des décisions prises par le Conseil de police en séance publique :

1) Le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du 10-02-25.

2) Le Conseil de police approuve, à l'unanimité, le compte 2024 de la ZP5297 comme suit :

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés	15.539.810,41	507.643,74
- Non-Valeurs	0,00	0,00
= Droits constatés net	15.539.810,41	507.643,74
- Engagements	14.475.948,78	507.643,74
= Résultat budgétaire de l'exercice	1.063.861,63	0,00
Droits constatés	15.539.810,41	507.643,74
- Non-Valeurs	0,00	0,00
= Droits constatés net	15.539.810,41	507.643,74
- Imputations	14.215.812,69	311.150,44
= Résultat comptable de l'exercice	1.323.997,72	196.493,30
Engagements	14.475.948,78	507.643,74
- Imputations	14.215.812,69	311.150,44
= Engagements à reporter de l'exercice	260.136,09	196.493,30

BILAN

ACTIF : 17.199.644,14 €

PASSIF : 17.199.644,14 €

RESULTAT COMPTABLE : MALI DE L'EXERCICE : 730.296,37 €

3) Le Conseil de police, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier la décision du Conseil de police du 10-02-25 relative à la fixation du jeton de présence pour les Conseillers de police et de fixer le montant du jeton de présence à un montant de base de 50 € lequel sera lié à l'index. Ce montant est fixé à partir du 17/01/2025, date d'installation du nouveau Conseil de police.

4) Le Conseil de police, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à l'acquisition de deux nouveaux véhicules de service (un véhicule équipé « police » et un « anonyme »). Le montant de ces acquisitions est estimé à 82.220,13€ TTC, et est inscrit à l'article budgétaire 330/743-52 « Achat d'autos et de camionnettes » du budget extraordinaire 2025 où un disponible est prévu à cet effet. Le Conseil de police est informé de ce que l'intervention de l'assurance de la zone s'élève à 25.855,34€, montant correspond à la perte économique totale du véhicule déclassé.

5) Le Conseil de police, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à la vente de deux gilets pare-balles à la zone de police Famenne Ardenne pour un montant de 1.650€ TVAC (housses et écussons compris), ce qui correspond au prix d'achat pour ces 2 gilets pare-balles.

6) Le Conseil de police, à l'unanimité des membres présents, décide de lancer un nouveau marché public de services ayant pour objet le nettoyage des locaux des postes d'Arlon, Habay et Martelange pour remplacer le marché actuel qui arrive à échéance le 31 mai 2025. Le Conseil marque son accord sur le cahier des charges proposé d'une durée de 2 ans et sur le montant estimé à 143 000 € HTVA qui est repris au budget ordinaire, aux articles budgétaires 330/125-06/01 (pour le nettoyage du bâtiment situé à Arlon), 330/125-06/02 (pour le nettoyage du poste de Martelange) et 330/125-06/03 (pour le nettoyage du poste de Habay) où un disponible globalisé est prévu à cet effet.

7) Le Conseil de police, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au renouvellement de la virtualisation du système informatique de la ZP5297 pour une nouvelle durée de 7 ans. Ce marché comprend le remplacement des serveurs et des licences associées et disques durs, la maintenance, le système Wifi, un onduleur UPS, un Firewall et un outil de monitoring permettant de surveiller l'infrastructure. Le montant nécessaire au remplacement de ce système de virtualisation est estimé à 240.000€ TVAC et est inscrit à l'article budgétaire 330/742-53, achat de matériel informatique du budget extraordinaire 2025 où un disponible est prévu à cet effet. Le budget nécessaire aux licences et à la maintenance est estimé à 21.000€ TVAC et est prévu annuellement à l'article 330/123-13, frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique de notre budget ordinaire.
Le remplacement de ce système de virtualisation sera réalisé via les marchés suivants :

- le contrat cadre VITO référencé V.I.T.O.-PPP04G-851/2035/RO-ICT INF02_nr1 (Lots 1-2-3-4)
- la centrale d'achat FOREM –MARCHE FORTINET (Postes 1, 2 et 3)

auxquels notre Zone de Police a adhéré en 2024.

Police

8) Le Conseil de police, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à l'acquisition de nouvelles plaques de protection balistique de haute protection pour le personnel opérationnel en adhérant au contrat cadre réalisé par la Police Fédérale référencé 2023 R3 025 et attribué à la société Sioen établie à Fabriekstraat 23 à 8850 Ardooie. Le montant nécessaire à l'acquisition de ces 27 sets contenant 2 panneaux balistiques de niveau de protection HO3 SA référencés 1C9BF0380 est estimé à 13 500 euros TTC et est inscrit à l'article budgétaire 330/744-51 « Achat de machines et de matériel d'équipement et d'exploitation » du budget extraordinaire 2025 où un disponible est prévu à cet effet.

9) Le Conseil de police, à l'unanimité des membres présents, prend connaissance de la situation de la caisse de la zone de police 5297 du 01-01-24 au 30-09-24.

La présente liste descriptive peut être consultée sur rendez-vous auprès de la secrétaire de zone de police **du 15 avril 2025 au 16 mai 2025**.

Par le Collège de Police, le 14 avril 2025

La Secrétaire de zone,
BLERET Aline

Le Président de zone,
MARCUS Vincent